Fréjus (83) : le maire RN David Rachline interdit la baignade en burkini à la plage (MàJ : le tribunal administratif de Toulon suspend l'arrêté)

05/08/2023 à 18h52



05/08/2023

Ville de Fréjus
@VilleDeFrejus

🔴 Burkini : le tribunal administratif de Toulon suspend l'arrêté de la ville de Fréjus et va à l'encontre de notre principe républicain fondamental de laïcité

🖋️ Retrouvez le communiqué de presse du Maire de Fréjus, @david_rachline ⤵️



Fréjus

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Burkini : le tribunal administratif de Toulon suspend l'arrêté de la ville de Fréjus et va à l'encontre de notre principe républicain fondamental de laïcité.

Aujourd'hui a eu lieu une audience au tribunal administratif de Toulon, pour juger l'arrêté que j'ai pris pour la ville de Fréjus il y a quelques jours, afin d'interdire le port d'une tenue couvrante et ample lors des baignades, en vue de garantir la sécurité des baigneurs et de faire respecter les règles d'hygiène de base, dans le cadre d'une baignade dans l'espace public maritime.

Cette audience fait suite à un recours en référé, établi par une association communautariste outrageusement subventionnée par l'État et donc par le contribuable : la Ligue des droits de l'Homme, qui contrairement à ce que son nom indique, ne défend nullement le droit mais seulement ses prébendes. Dans cette affaire, ce qui est certain, c'est que la ligue des droits de l'Homme n'a pas défendu les droits de la femme !

Contre toute attente, le tribunal a décidé de suspendre l'arrêté municipal.

Une décision qui va à l'encontre de l'intérêt général que je défends, qui va à l'encontre de la sécurité de nos concitoyens et qui va à l'encontre des règles élémentaires d'hygiène.

Ce jugement est en effet une porte ouverte au trouble à l'ordre public, une porte ouverte à tout type de dérive communautariste, et soulève une question majeure : pourquoi dénier à un maire démocratiquement élu, la possibilité de prendre les mesures appropriées pour protéger sa population ?

C'est un très mauvais signal envoyé à une population inquiète qui est en profonde demande de tranquillité et de sécurité dans l'espace public.

Je réitère auprès des Fréjusiens ma volonté de tout mettre en œuvre pour assurer la tranquillité publique et la qualité de vie que nous avons à Fréjus.

En tant que maire, je défendrai systématiquement les habitants de la commune de Fréjus contre l'insécurité, contre le communautarisme islamiste et contre tout ce qui va à l'encontre de notre principe républicain fondamental de laïcité.

David Rachline
Maire de Fréjus

(Merci à Jo pour sa proposition.)

02/08/2023

David Rachline (RN) a publié un arrêté ce mercredi 2 août interdisant de se baigner à la plage en burkini pour des raisons «d'hygiène et de sécurité». (…)

David Rachline, maire de Fréjus depuis avril 2014, avait déjà pris un arrêté similaire l'année dernière. C'était en mai 2022, trois jours après l'autorisation du port du burkini dans les piscines grenobloises par Éric Piolle, le maire de Grenoble. (…) «*J'y vois là une complaisance coupable avec l'islamisme radical, à des fins électoralistes et au mépris de la cohésion nationale*», avait-il affirmé. C'est pourquoi il avait décidé «*en tant que maire de Fréjus, garant de l'hygiène comme de la sécurité publiques, de modifier les arrêtés correspondants pour y préciser explicitement l'interdiction du burkini*». (…)

Le Figaro